



Date de publication du communiqué : 16 novembre 2022

Destinataire : À tous les Télédistributeurs et Télécommunicateurs

Expéditeur : Le centre d'excellence de Bell

Objet : Communiqué 022-08 – **Anomalies à référer et documentation à fournir pour les demandes nécessitant un permis Bell/Télébec et un permis Hydro-Québec**

Ce communiqué détaille le type d'anomalies à référer et la documentation à fournir dans le cadre des doubles permis DUSS dans le but de faciliter la soumission des demandes à Bell/Télébec pour les titulaires.

Les types de demandes nécessitant un double permis sont les suivantes :

- Demandes en secteur Télébec parc Hydro-Québec
- Demandes sur toron Bell et sur structures de ligne de transport ayant la présence de lignes de distribution (toron Bell, poteau «Trans Énergie» avec Hydro-Québec distribution présent)
- Demandes Bell en parc Hydro-Québec où le titulaire est le locataire d'Hydro-Québec (revenu du loyer du poteau est retiré par Hydro-Québec)

Puisque dans ces cas les anomalies sur les structures sont sous la responsabilité d'Hydro-Québec et doivent être adressées via la demande DUSS acheminée à Hydro-Québec par le titulaire, il n'est pas requis de les référer dans les demandes DUSS soumises à Bell/Télébec et de fournir la documentation qui s'y rattache. Ces anomalies feront l'objet d'une remarque et seront accompagné d'un code de série 100.

Ainsi, seulement les anomalies reliées aux torons et aux haubans Bell/Télébec doivent être adressées via les demandes DUSS acheminées à Bell/Télébec. Voir ci-dessous les principales anomalies à adresser via les demandes DUSS Bell/Télébec :

- Toron Bell/Télébec ne dégage pas au sol dans les pires conditions (toron le plus bas)
- Toron Bell/Télébec ne respecte pas l'espace de 1m avec le neutre
- Toron Bell/Télébec croise avec la BT ou un fil de raccordement électrique
- Hauban Bell/Télébec endommagé ou à retensionner
- Absence d'un hauban par niveau sur structure de fin de course (Bell/Télébec)
- Toutes autres anomalies impactant le toron ou l'hauban Bell/Télébec (vous référer au tableau des anomalies).

En présence de ces anomalies, la grille RSA ou UDS, le formulaire d'analyse de risque fourni, les photos ainsi que le(s) CDC (lorsqu'applicable) doivent être déposés dans les documents de la DUSS Bell/Télébec.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec nous par courriel ou par téléphone : centre.excellence@bell.ca / 1-833-525-7770.

Veillez agréer Madame, Monsieur l'expression de nos sentiments distingués.

Le centre d'excellence de Bell

